

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

ETAIENT PRESENTS : CETTIER Patrick, DESESTRET Mireille, PASSAS Jean-Claude, BLANC David, NURY Yvan, BILLON Pascale, BUTAUD Josette, ENGELVIN Danielle, LASANCE Marion, LUBAC Jean-François, MARTIN Laurence, PEYROT Alain

ABSENTS EXCUSES : BALTHAZARD Isabelle, CHAPOUTIER Nicolas, DESBOS Marie-Chantal

Le PV du 2 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Vote des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2017

Commune

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	393 726.07	Dépenses	195 397.47
Excédent fonct. 2016	566 702.65	Déficit investis. 2016	93 547.45
Recettes	478 738.05	Recettes	128 322.74
Résultat de clôture	+ 651 714.63	Résultat de clôture	- 160 622.18

Affectation du résultat : 233 622.18 € au compte 1068 investissement
418 092.45 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

Assainissement

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	41 876.83	Dépenses	273 788.98
Excédent fonct. 2016	2 232.80	Excédent invest. 2016	52 973.94
Recettes	75 497.41	Recettes	131 852.36
Résultat de clôture	+ 35 853.38	Résultat de clôture	- 88 962.68

Affectation du résultat : 35 383.38 € au compte 1068 investissement

Lotissement « Le Haut des Agrèves »

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Excédent fonct. 2016	+ 52 917.11	Déficit investis. 2016	- 34 732.96

Affectation du résultat : 52 917.11 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

Les comptes administratifs et comptes de gestion 2017 sont adoptés à l'unanimité

Vote des 3 taxes

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux :

- Taxe d'habitation : 9%
- Taxe sur le foncier bâti : 14%
- Taxe sur le foncier non bâti : 62%

Vote des budgets 2018

Commune

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	873 216.00	Dépenses	354 063.00
Excédent fonct. reporté	418 092.45	Déficit d'invest. reporté	160 622.18
Recettes	455 123.55	Recettes	514 685.18

Assainissement

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	101 305.21	Dépenses	188 614.01
Excédent fonct. Reporté	0	Excédent invest. reporté	88 962.68
Recettes	101 305.21	Recettes	277 576.69

Lotissement « Le Haut des Agrèves »

Fonctionnement

Dépenses	52 917.11
Excédent fonct. Reporté	52 917.11

Investissement

Déficit d'invest. reporté	34 732.96
Recettes	34 732.96

Ces budgets sont votés à l'unanimité.

Convention interventions musicales en milieu scolaire année 2018-2019

L'école publique a décidé de reconduire les séances d'interventions musicales pour l'année scolaire 2018/2019. Le coût de cette prestation s'élève à 1 492.50 € (15 séances d'1h pour 2 classes et ½ h pour la classe des plus petits). Accord du conseil.

Convention de coordination avec SERENA - Service de défense incendie

SERENA propose aux communes d'exercer une mission d'assistance en vue de fournir au SDIS de l'Ardèche, les informations requises relatives aux PEI (Points d'Eau Incendie) par le Règlement préfectoral Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI). Accord du conseil pour signer une convention de coordination avec le syndicat des eaux SERENA .

Location logement gauche Maison Blachon

M. MISERY Thibault et Mme BERTONNIER Marine quittent le logement gauche de la Maison Blachon au 30 avril 2018. Accord du conseil pour la candidature de Mme BUFFET France à compter du 1^{er} mai 2018. Le loyer est de 395€, les charges de 20 € avec réajustement en décembre.

Convention de soutien technique avec Arche Agglo

Une convention de soutien technique avec Arche Agglo pour pallier à l'absence ou l'insuffisance du service technique de la commune dans la gestion de la voirie et ses dépendances a été signée en 2017. Accord du conseil pour une nouvelle convention pour une mission d'assistance et une mission de conseil pour 2018.

Avis sur PLH

Le Conseil d'Agglomération du 28 février 2018 a arrêté le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2018 – 2023. Chaque commune dispose de deux mois pour donner son avis à réception du courrier.

Ce document traduit les grands enjeux stratégiques du territoire en matière d'habitat et de logement.

Pour notre commune, l'objectif à prendre en compte dans les documents d'urbanisme est de 24 logements soit environ 4 log/an en moyenne, la densité minimale établie selon les critères du SCOT est de 15 logements/hectare. Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce PLH.

Divers

La pose des nouveaux compteurs électriques Linky pour les particuliers est prévue pour le mois de Novembre 2019.

Mireille Desestret fait le compte rendu du conseil d'école.

Maintien du nombre de classes malgré une baisse du nombre d'élèves.

Travaux de voirie prévus pour 2018 : La Tuilière, route du rond-point à la voie ferrée et route derrière la voie.